

TERMES ET CONDITIONS DU PLAN DE PROTECTION

Le présent document ainsi que votre facture d'achat exposent toutes les dispositions du Plan de protection (Plan), vendu par le détaillant et dont bénéficie le détenteur du Plan, ainsi que les obligations et les services qui seront rendus par Comerco Services inc (Comerco) à l'égard du produit couvert par le Plan. Ce Plan est administré par Comerco. Comerco dépose des fonds dans une fiducie de garantie afin de couvrir les réclamations futures. Cette fiducie est également bénéficiaire d'un cautionnement limité émis par une compagnie d'assurance. Comerco convient de fournir les services suivants : des conseils pour l'enlèvement de taches, le nettoyage, la réparation et/ou le remplacement du mobilier couvert, à condition que le service soit nécessaire suite à une tache et/ou un bris accidentel couvert par ce Plan et survenu dans le cours d'un usage domestique dans une habitation unifamiliale.

SONT EXCLUS DE LA RESPONSABILITÉ DE COMERCO

- A) Les pièces garanties par le fabricant.
- B) Les pièces qui doivent être, dans le cadre d'une utilisation normale, remplacées ou nettoyées périodiquement telles que, sans s'y limiter, les ampoules, lampes, fusibles, filtres, piles ou cartouches d'encre. Par contre, Comerco paiera la main-d'œuvre pour le remplacement d'une pile scellée qui n'est pas accessible au détenteur du Plan.
- C) Les meubles d'extérieur ou usagés, le cuir exotique, le cuir broissé (nubuck), les surfaces en bois nu ou non fini, le rotin et l'osier.
- D) Les recouvrements qui se décolorent lors d'un nettoyage à l'eau ou au simple contact de l'eau, la décoloration, le jaunissement et la détérioration de l'apparence.
- E) Les dommages provoqués par l'usure, tels que tout pelage, fendillement et/ou effilage du recouvrement du mobilier et l'abrasion de la surface du mobilier.
- F) Tout changement de teinte ou les dommages à la suite d'un entreposage, d'un transport ou d'une exposition au soleil.
- G) Tout branchement et/ou câblage défectueux ou inadéquat. Les commandes à distance et les composantes électroniques intégrées, sauf dans le Plan OR ou dans le Plan pour les lits électriques.
- H) Par des causes externes, la rouille, les infestations d'insectes ou de rongeurs, la mauvaise utilisation, la mauvaise installation, une manipulation abusive, une modification, un choc, une chute, la corrosion chimique, les dommages survenus durant la livraison ou des problèmes de transmission de données.
- I) La négligence à faire l'entretien recommandé par le fabricant, toute accumulation de saleté ou de corrosion, de moisissure, de sébum, de transpiration et les odeurs.
- J) Toute tache ou tout dommage accidentel causé par l'utilisation de produits chimiques avec la mention « corrosif » sur l'étiquette du fabricant.
- K) Toute mauvaise utilisation ou abus, les égratignures, les éraflures et l'usure normale.
- L) Tout dommage accessoire qui n'est pas couvert spécifiquement par ce Plan.
- M) Les réparations non autorisées par Comerco.
- N) En cas d'un bris ou dommage accidentel atteignant un produit couvert faisant partie d'une paire ou d'un ensemble, la responsabilité de Comerco sera limitée à la réparation, au remplacement ou à un crédit équivalent au prix payé à l'achat du produit qui a subi le bris.
- O) Les dommages causés par les animaux.
- P) Les taches répétitives de fluides corporels sont considérées comme des événements évitables et ne sont pas couvertes.
- Q) Les taches et dommages causés par des activités intentionnelles.

CONDITIONS GÉNÉRALES

La protection pour les lits électriques est limitée; veuillez vous référer au tableau des caractéristiques des Plans pour connaître les bris qui sont couverts.

Le présent Plan est valide pour les produits destinés uniquement à un usage domestique dans une habitation unifamiliale. Les produits installés dans les secteurs communs d'une habitation à plusieurs logements ne peuvent pas bénéficier de ce Plan. Tout type d'entreprise est considéré comme commercial et ne peut bénéficier de ce Plan. L'utilisation commerciale ou en location rendra ce Plan nul et sans effet et si aucun frais n'a été engagé par Comerco, le détenteur pourra obtenir un remboursement complet du Plan auprès du détaillant.

Si le service à domicile n'est pas offert par un centre de services autorisé dans la région où se situe le produit couvert, le détenteur du Plan sera responsable d'apporter et retourner chercher le produit au centre de services identifié par Comerco.

Dans l'éventualité où il s'avère impossible de nettoyer la tache ou si le mobilier demande des réparations qui s'avèrent plus coûteuses que la valeur réelle du produit, Comerco se réserve le droit de remplacer le recouvrement affecté ou de remplacer le mobilier par un produit similaire de qualité équivalente. Comerco vous accordera un crédit en magasin auprès d'un détaillant autorisé par Comerco. Ce crédit est équivalent à celui du mobilier original, sujet à la limite du présent Plan. Le remplacement est limité à l'article affecté seulement.

Les lots de teintures varient et le mobilier peut se décolorer avec le temps. Il est donc normal que les recouvrements ou les matériaux utilisés lors d'une réparation puissent être différents de la couleur des zones non remplacées. Dans l'éventualité où les composantes requises pour compléter une réparation ne sont pas disponibles, la seule obligation de Comerco sera de remplacer le mobilier. Comerco n'est pas responsable de la perte d'usage du produit ainsi que de la perte de revenus, de salaire et de temps causés par les délais résultant du bris du produit, de pièces en rupture d'inventaire ou de toute autre difficulté liée au processus de réparation.

La responsabilité maximale du présent Plan se limite au coût d'achat initial du mobilier original, tel que stipulé sur la facture d'achat. Seuls les produits d'entretien Comerco, remis à l'achat, doivent être utilisés afin de maintenir la validité du Plan.

Comerco remplacera le produit lors de la constatation, par un technicien autorisé, d'un quatrième (4^e) bris de la même pièce majeure durant la période de couverture du Plan.

À partir du moment où le produit aura été remplacé ou un crédit aura été émis, Comerco aura rempli toutes les obligations en vertu du présent Plan et celui-ci devient nul et sans effet sur ce produit spécifique.

ANNULATION : Comerco peut annuler ce Plan, à tout moment, en cas de fraude.

TRANSFÉRABLE : Ce Plan de protection est transférable d'un propriétaire à un autre, sans frais, en complétant le formulaire de « Demande pour transfert de Plan de protection » en ligne au comerco.com/transfertproprietaire.

BÉNÉFICES DU PLAN*

 <p>5 ans de protection contre toutes les taches</p>	 <p>5 ans de protection contre les dommages accidentels couverts</p>	 <p>Couverture pièces et main-d'œuvre jusqu'à 4 ans additionnels</p>
 <p>Garantie anti-citron**</p>	 <p>Protection contre la surtension</p>	 <p>Aucune franchise à débours</p>
 <p>Défaillance d'un mécanisme manuel</p>	 <p>Nous remplacerons le produit, si le fabricant nous confirme que la pièce couverte ne sera plus disponible</p>	 <p>Défaut des charnières ou de la quincaillerie</p>
 <p>Cautionné par une compagnie d'assurance</p>	 <p>Transférable d'un propriétaire à un autre sans frais</p>	 <p>Service au Canada et dans la zone continentale des États-Unis</p>
 <p>Transfert de couleur causé par les jeans et le papier journal</p>	 <p>Tous nos produits nettoyants sont biodégradables</p>	 <p>Plan de protection pour lits électriques</p>

* Voir les termes et conditions pour plus de détails. Certaines restrictions s'appliquent.

** Remplacement, à la suite d'un quatrième bris de la même pièce majeure, durant la période de couverture du Plan.

MEUBLES

PLAN DE PROTECTION

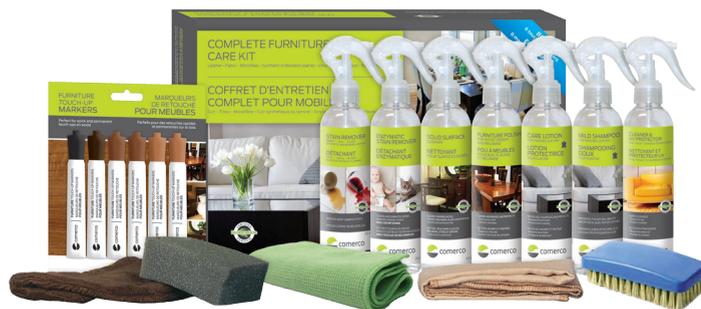


Pour faire durer les bonnes choses®



Pour faire durer les bonnes choses®

Coffret d'entretien GRATUIT avec tout achat de Plan de protection (Non applicable pour le Plan de lits électriques)



PLAN OR
COFFRET D'ENTRETIEN COMPLET POUR MOBILIER
 Tissu - Cuir fini - Vinyle - Bycast
 Cuir synthétique et laminé
 Bois - Surfaces dures



PLAN TACHES+
ENSEMBLE DE NETTOYAGE POUR MOBILIER
 Tissu - Cuir fini - Vinyle - Bycast
 Cuir synthétique et laminé

CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

Veillez prendre note qu'aucun recouvrement n'est à l'épreuve de la saleté ou des salissures. Ce Plan de protection ne remplace pas l'entretien quotidien ou hebdomadaire de votre mobilier. Aucun mobilier ne doit être exposé à la lumière directe des rayons solaires. Le revêtement pourrait en être atténué, voire asséché. **Toujours suivre les conseils d'entretien recommandés par le fabricant.**

PROCÉDURES POUR L'EXÉCUTION DU PLAN DE PROTECTION

En cas de taches accidentelles : Il est important d'agir rapidement. Essayez de nettoyer délicatement la surface tachée selon les recommandations du fabricant. Si la tache persiste, utilisez le nettoyeur fourni lors de votre achat selon les instructions indiquées sur la bouteille. Si la tache est toujours apparente, veuillez contacter Comerco dans les quatorze (14) jours suivant l'apparition de la tache.

En cas de bris ou dommages accidentels : Veuillez contacter Comerco dans les quatorze (14) jours suivant l'accident ayant causé un bris couvert.

Vous devrez faire parvenir à Comerco la preuve d'achat du Plan de protection et une copie de la facture d'achat originale du mobilier. Il est important que ces documents soient envoyés à Comerco dans les trente (30) jours qui suivent votre déclaration de la tache, du bris ou du dommage accidentel. Des photos de la surface tachée ou du dommage doivent être envoyées à Comerco.

Suite à la réception et à l'évaluation de ces informations, si nécessaire, Comerco enverra sans frais un technicien autorisé pour nettoyer la surface tachée ou pour réparer le mobilier endommagé.

Service à la clientèle :
comerco.com/demandeservice
 ou 1-877-710-4653

CE DOCUMENT ET VOTRE FACTURE FORMENT LE PLAN DE PROTECTION QUI LIE LES PARTIES
 Une copie de votre facture pourra être demandée afin d'obtenir du service en vertu de ce Plan.

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS*

	OR	TACHES+	LITS ÉLECTRIQUES (excluant les matelas)
PRODUITS ET MATÉRIAUX COUVERTS			
Tous les types de meubles neufs pour l'intérieur	✓	✓	✓
Tous les meubles de type futon, pour les taches uniquement	✓	✓	
Tous les types de recouvrements, sauf le suède et le cuir brossé (nubuck)	✓	✓	
Tout mobilier en bois et surfaces dures, sauf en bois nu ou non fini	✓		
Les lits électriques, sauf pour le matelas	✓		✓
PRODUITS ET MATÉRIAUX NON COUVERTS			
Tout mobilier utilisé à des fins commerciales et tout mobilier usagé, en rotin, en osier, taché ou endommagé avant ou lors de la livraison ainsi que les matelas.			
VOTRE PLAN INCLUT UNE PROTECTION CONTRE			
TACHES ET DOMMAGES ACCIDENTELS** Cette protection est d'une durée totale de cinq (5) ans débutant à la date de livraison.			
Toute tache accidentelle* (sur tous les matériaux couverts)	✓	✓	
Transfert de couleur causé par les jeans et le papier journal	✓	✓	
Cernes accidentels de chaleur et de liquides sur le mobilier en bois et surfaces dures	✓		
Brûlures de cigarettes sur cuir fini	✓		
Éclats et bris des vitres suite à un accident	✓		
Perforation suite à un accident	✓		
LES BRIS SUIVANTS : Cette protection est d'une durée de quatre (4) ans débutant un (1) an après la date de livraison. La durée combinée du présent Plan de protection et de la garantie du fabricant ne doit pas excéder cinq (5) ans.			
Bris d'assemblage de la structure	✓		✓
Défaillance d'un mécanisme manuel	✓		✓
Défaut des charnières ou de la quincaillerie	✓		✓
Remplacement de commandes à distance (une seule fois durant la période de couverture du Plan)	✓		✓
Défaillance des composantes électriques	✓		✓
Surtension	✓		✓
Bris du système d'éclairage intégré	✓		
Séparation des joints	✓		
Perte d'argenture des miroirs	✓		
Séparation des coutures	✓		
Bris des ressorts	✓		
GARANTIE ANTI-CITRON			
Remplacement d'un produit lors de la constatation, par un technicien autorisé, d'un quatrième bris de la même pièce majeure durant la période de couverture du Plan.	✓		✓

VOTRE CHOIX DE PLAN :

*Voir les termes et conditions pour plus de détails sur la protection et les exclusions.

**Tout dommage causé par des produits chimiques avec la mention «Corrosif» sur l'étiquette du fabricant est exclu.

NUMÉRO DE FACTURE : _____